

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 08 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit février à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de CLENAY, se sont réunis en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, M. Frédéric IMBERT, conformément à la loi.

Etaient présents :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		
PRESENTS		ABSENT(S)
BONHOMME-ARNAULT Carine	GREGOIRE Gaël	-
BONNOTTE Lindia	IMBERT Frédéric (Maire)	ABSENT(S) AYANT DONNE PROCURATION
BOUCHET Emmanuel	JONINON Emmanuelle	CAILLET Jocelyn à VIARDOT Daniel
BOURGEOIS Jérôme	MOISSENET Violaine	
CHOUX Florence	TRAHAND Marie-Elise	SECRETAIRE DE SEANCE
GARREAU Loïc		BRESSAND Nicolas

1. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Nicolas BRESSAND est désigné secrétaire de séance.

2. REHABILITATION DE LA CITE OUVRIERE EN LOGEMENTS COMMUNAUX : DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR, DSIL, CONSEIL REGIONAL ET CONSEIL DEPARTEMENTAL

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne cité ouvrière en logements locatifs, M. le Maire présente le chiffrage établi par 5-Cinq architecture, maître d'œuvre retenu pour cette opération.

Sur la base de cet estimatif,

Le conseil municipal à l'unanimité

-ADOpte le principe de l'opération de réhabilitation de la cité ouvrière (longère) en 5 logements locatifs communaux pour un montant estimatif hors taxes de 860 870 €.

- PRECISE que ces logements devront répondre à la norme BBC rénovation

- AUTORISE M. le Maire à faire réaliser une étude thermique dans les meilleurs délais.

- SOLLICITE l'aide de l'État au titre de la DETR et de la DSIL, l'aide du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets Village Côte D'or et du Conseil Régional de BOURGOGNE-FRANCHE COMTE au titre de « Habitat et Aménagement »

-PRECISE que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la commune

-ATTESTE que la commune est propriétaire du bien concerné par ce projet

3. TRAVAUX DEMOUSSAGE TOITURE MAIRIE

Suite aux délibérations du 03 décembre 2020 par lesquelles le conseil municipal a approuvé les travaux de démoussage et de toiture de la Mairie

Le conseil municipal à l'unanimité

- AUTORISE M. le Maire à signer les marchés à intervenir d'un montant HT de 10 325.11 € pour les travaux de toiture et de 3171.87€ HT pour le démoussage

4. REMBOURSEMENT FRAIS ENGAGÉS PAR CONSEILLER MUNICIPAL

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE le remboursement de M. Nicolas BRESSAND pour les sommes engagées pour la réalisation de doubles de clés du hall de la mairie s'élevant à 19.50€

M. le Maire lève la séance à 20h30.